ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 60879

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inquiétude des professionnels du secteur du bâtiment au sujet du maintien du taux de TVA à 5,5 %. En effet, bien qu'elle reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2005, cette mesure applicable aux travaux réalisés et facturés par des professionnels est toujours provisoire. Le choix de l'application d'un taux réduit sur ces services à forte intensité de main d'oeuvre, en vue de favoriser la création d'emploi, s'est avéré positif pour les entreprises de ce secteur. Par conséquent, elle lui demande si le Gouvernement entend défendre la pérennité de cette mesure devant le Conseil européen.

Texte de la réponse

La directive communautaire n° 1999/85/CE du 22 octobre 1999 a autorisé les États membres à appliquer, à titre expérimental, pour une durée de trois ans, un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à certains services à forte intensité de main-d'oeuvre. Cette expérience, qui permet à la France d'appliquer le taux réduit de la TVA notamment aux travaux portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans expirait, en principe le 31 décembre 2002. Elle a été prorogée une première fois jusqu'au 31 décembre 2003 et a de nouveau été reconduite, à champ constant, jusqu'au 31 décembre 2005. Les effets bénéfiques de cette expérience ont été établis. Dans le cadre des négociations relatives à la proposition de directive de la Commission du 23 juillet 2003 sur le champ d'application des taux réduits, l'une des priorités du Gouvernement est donc d'obtenir la pérennisation des dispositions relatives aux services à forte intensité de main-d'oeuvre, dont les travaux de rénovation et de réparation dans les logements et les services d'aide à la personne. Le Gouvernement est fortement mobilisé sur le sujet et informera la représentation nationale de l'avancement des négociations au cours de l'année.

Données clés

Auteur : Mme Martine Carrillon-Couvreur
Circonscription : Nièvre (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60879
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2876
Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4279